



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



Déposé / Reçu le

26 MAI 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0794 813 050

Nom

(en entier) : ACBEL

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : Avenue de la liberté 175, 1080 Molenbeek

Objet de l'acte : Révocation d'un administrateur et confirmation du gérant unique

Extrait conforme à l'assemblée générale extraordinaire de ACBEL SRL tenue à Molenbeek le 20 avril 2026 à 16h00

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après délibération, prend les résolutions suivantes :

1. Révocation de l'administrateur

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur BANGOURA Alhassane de ses fonctions d'administrateur adjoint de la société, avec effet au 11 mai 2026 à 16h30.

Cette décision est prise conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

Il est précisé que cette révocation intervient sans indemnité, sauf disposition contraire prévue contractuellement.

2. Confirmation du gérant unique

À compter du 11 mai 2026 à 16h30, suite à cette révocation, l'assemblée générale confirme que Monsieur Mourad Taiek exercera seul les fonctions de gérant de la société ACBEL SRL.

3. Décharge

L'assemblée générale décide d'accorder une décharge à Monsieur BANGOURA Alhassane pour l'exercice de son mandat jusqu'au 11 mai 2026 à 16h30.

4. Mise à jour administrative

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer les formalités nécessaires, notamment la publication au Moniteur belge et la mise à jour auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 20 avril 2026 à 16h00.

Le présent procès-verbal est lu et approuvé par les membres présents.

et Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlage